

DECRET N° 2002-573 DU 31 DECEMBRE 2002

Portant ratification des conventions
et protocoles relatifs à l'aviation civile
Internationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2002-26 du 02 janvier 2003 portant autorisation ratification des Conventions et Protocoles relatifs à l'Aviation Civile Internationale ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont ratifiés, les conventions et protocoles relatifs à l'aviation civile internationale et dont les textes se trouvent ci-joints.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Kolawolé A. IDJI.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Joseph Sourou ATTIN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCCAG-PD 4 MAEIA
4 MTPT 4 AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC -ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.